

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | TRADE-B-3 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d’affectation :** | Carlo PETTINATO  carlo.pettinato@ec.europa.eu  +32 229 80445  1  3ème trimestre 2023 [[1]](#footnote-1)  2 an(s)1   Bruxelles  Luxembourg  Autre: …………….. |
|  Avec indemnités  Sans frais |
| **Cet avis est également ouvert**     * **aux pays AELE suivants :** * **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse** * **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

# Nature des fonctions

Sous la supervision du Chef d’Unité et d’autres fonctionnaires, vous travaillerez sur les aspects liés au commerce de la politique de la propriété intellectuelle de l’UE dans TRADE B.3 « Investissement et Propriété Intellectuelle ». Les questions liées à la propriété intellectuelle (PI) sont l’un des principaux défis de notre époque en matière de politique commerciale.

Tâches et responsabilités:

* contribuer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE en matière de PI visant à promouvoir les politiques, normes et pratiques de l’UE en matière de PI à l’échelle internationale; - aider à négocier les aspects de la PI des accords internationaux avec des pays tiers;
* suivre la mise en œuvre des accords internationaux existants dans le domaine de la PI;
* contribuer au Rapport sur la protection et l’application des DPI dans les pays tiers et à la Liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage;
* formuler des recommandations politiques et préparer des briefings.
* engager des discussions et coordonner avec d’autres unités de la DG Commerce, d’autres services de la Commission ainsi qu’avec des parties prenantes externes sur des questions de PI pertinentes pour la politique commerciale de l’UE.

# Qualifications requises

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

* diplôme universitaire ou
* formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : Droit, économie, administration, relations internationales, études sur l’UE, propriété intellectuelle.

Expérience professionnelle

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance et une expérience professionnelle dans les questions liées à la propriété intellectuelle, de préférence avec une connaissance approfondie au moins dans un domaine de la propriété intellectuelle. L’expérience dans le domaine des négociations internationales serait un atout important.

Les candidats doivent démontrer:

* la motivation à travailler dans une équipe dynamique, avec un sens élevé de responsabilité pour la mission et les tâches de l’Unité et de la DG en général,
* la capacité à faire du réseautage avec des homologues internes et externes,
* la disponibilité à prendre des initiatives,
* les compétences et aptitudes suivantes: compétences analytiques; communication (écrite, orale); aptitudes en matière de rédaction; compétences en représentation et en conseil; compétences en planification et en organisation.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une connaissance approfondie de l’anglais, tant parlé qu’écrit, est une condition préalable à l’exécution des fonctions. La connaissance d'autres langues supplémentaires serait un atout important.

# Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass**

[(http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae)](http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

# Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom)

2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

# Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, HR-B1-DPR@ec.europa.eu.

* **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-

OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

* **Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)